

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Il ne faut pas faire comme si la Suisse était un Etat unitaire

L'Hebdo du 27 août a publié une chronique de Jacques Pilet dont nous tirons ces deux citations significatives: «Nous avons sept ministres, mais pas de gouvernement [...] au sens d'une volonté affirmée de mener le pays. Celui-ci est géré, il n'est pas dirigé.» Il dit aussi, à propos du président de la Confédération: «Sa fonction est symbolique. Mais à l'étranger, on le voit comme un vrai chef d'Etat». M. Pilet critique à raison ce statut contradictoire. Il plaide pour une modification des institutions, un assouplissement des règles et des usages. Il veut mettre au premier plan les compétences plutôt que la représentativité. Il n'est pas acceptable, juge-t-il par exemple, que le président de la Confédération soit aujourd'hui encore choisi à l'ancienneté.

M. Pilet ne demande pour la Suisse que ce que, *mutatis mutandis*, la Ligue vaudoise demande pour le Canton de Vaud, c'est-à-dire un gouvernement qui prenne ses responsabilités, désigné pour ses aptitudes à unir la population et conduire le pays plutôt que pour son ancienneté, ses appartenances partisans ou sa capacité à satisfaire la soif d'honneurs et de prébendes de ses petits camarades. Pour autant, M. Pilet va-t-il dans le bon sens?

Nous croyons que c'est l'identité profonde et durable d'une communauté politique qui doit déterminer ses structures institutionnelles et sa politique étrangère. Avant d'entrer en discussion sur une rénovation des institutions, il faut commencer par observer et décrire la Suisse telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Si, comme M. Pilet semble le penser, les cantons ne sont plus que des structures creuses sans réalité politique; si le fédéralisme a perdu son rôle de protecteur des libertés cantonales, communales et personnelles; s'il n'est plus qu'une organisation obsolète compliquant les processus législatifs et brouillant notre vision politique; si une approche centralisée éclaire au contraire les problèmes et permet de les résoudre mieux et plus facilement; si les préjugés séculaires qui opposent les Suisses francophones et les germanophones sont en voie de disparition; si, toutes traditions cantonales, toutes langues et tous accents confondus, le citoyen moyen se sent Suisse d'abord; en un mot, si la Suisse est devenue un Etat unitaire, alors M. Pilet a raison. Notre régime est inadéquat et notre gouvernement est infirme. Notre incapacité actuelle à répondre aux attaques répétées que nous subissons s'explique par le fait que nous essayons de conduire une politique d'Etat

unitaire avec les institutions d'un Etat fédéraliste. Il importe donc que la Suisse retrouve une certaine cohérence entre son être et son action. Le tout est de savoir ce qu'il convient de rectifier.

En réalité, on constate que des différences profondes subsistent entre les cantons. Les préjugés persistent entre les groupes linguistiques. Ils s'accroissent même du fait d'une centralisation qui aggrave la subordination des cantons latins à la majorité alémanique. Pour l'essentiel, les cantons continuent de maîtriser les problèmes qui se posent à eux. Quant à l'unification fédérale, elle n'apporte pas la clarté et la simplicité annoncées par le législateur, mais au contraire l'incertitude et l'absence de maîtrise. On le voit avec l'organisation scolaire fédérale, qui est en train de couvrir la Suisse entière d'un réseau obscur de compétences mal définies. On constate encore que la dégradation, incontestable, des cantons ne débouche pas sur un renforcement de l'unité et de la force helvétique, mais s'accompagne au contraire d'une dégradation parallèle de la Confédération. En un mot, la Suisse continue d'être une confédération d'Etats plutôt qu'elle ne se transforme en un Etat unitaire et l'organisation suisse actuelle garde ses raisons d'être.

Dans cette perspective, il est juste que l'Etat fédéral soit limité dans ses possibilités de décision, puisqu'il n'existe en principe que pour s'occuper des intérêts communs – j'insiste: pas seulement semblables, mais réellement communs – des cantons, lesquels restent les détenteurs du pouvoir originel en Suisse. Cet intérêt commun continue d'être pour l'essentiel la protection des territoires et des souverainetés cantonales et c'est à cette protection que le Conseil fédéral doit vouer tous ses soins, laissant faire les cantons pour le surplus. Enfin, la Suisse doit continuer de s'imposer une neutralité rigoureuse, parce qu'il ne convient pas que le Conseil fédéral engage le destin politique de l'ensemble des cantons suisses dans une direction qui ne convient qu'à certains d'entre eux... parfois même à aucun, tant la Berne fédérale devient étrangère à la Confédération.

Il faut que notre pratique politique soit cohérente avec notre identité fédéraliste. M. Pilet – il n'est certes pas le seul – propose à l'inverse d'adapter notre identité à la pratique politique des Etats unitaires qui nous entourent. C'est un suicide politique, comme nous sommes en train de le constater.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Enfin un livre sur le château d'Aigle

(fm) Aussi curieux que cela puisse paraître, il manquait un livre qui présentât le château d'Aigle, alors qu'on ne compte plus les pages écrites sur celui de Chillon ou de Grandson, pour ne citer que ceux-ci. Pourtant cela faisait longtemps que le besoin d'un ouvrage sur le site chablaisien se faisait sentir. Le long chantier de restauration entrepris en 2001 et terminé en octobre 2008, ainsi que les découvertes et connaissances engrangées à cette occasion ont donné l'impulsion définitive à cette publication qui est le fruit d'un collectif d'architectes, archéologues et historiens de l'art qui ont participé à l'opération. [Château d'Aigle, 800 ans d'histoire. Editions Cabédita]

Les Misérables à Lausanne

(fm) C'est, dit-on, l'événement de ces prochaines semaines: créée en 1980 à Paris, sur une musique de Claude-Michel Schönberg (rien à voir avec Arnold...), paroles d'Alain Boublil, la comédie musicale *Les Misérables*, sera jouée pour la première fois en Suisse romande au Théâtre de Beaulieu à Lausanne, du 11 septembre au 3 octobre 2009. L'auteur de ces lignes n'est pas en mesure d'affirmer si cette comédie musicale, jouée plus de 38'000 fois dans plus de 40 pays et 225 villes à travers le monde, respecte en gros le texte de Victor Hugo; quoi qu'il en soit, on

notera la présence de plusieurs artistes vaudois dans la distribution, à commencer par la direction musicale confiée à Hervé Klopfenstein et la mise en scène à Gérard Demierre; la talentueuse chanteuse Jyaleen (qui n'est autre que la fille du compositeur Dominique Gesseney-Rappo) tiendra quant à elle le rôle d'Eponine, la fille des Thénardier. [Tous renseignements sur le site www.lesmiserableslausanne.ch]

Patrimoine au fil de l'eau

(fm) Les bâtiments des moulins Rod à Orbe sont situés sur l'emplacement d'un ancien moulin. La minoterie qui s'y développa dès 1423 ferma définitivement ses portes à la fin des années 1990. L'association Développement 21 a réhabilité le bâtiment pour le faire découvrir au public et lui présenter des expositions, animations et projections d'anciens films qui permettent de mieux appréhender le site et son histoire. La région et surtout la rivière de l'Orbe sont à l'honneur par la présentation, dans la passerelle, des villages qui la bordent de Vallorbe à Orbe. Photos aériennes et photos anciennes inédites, présentations et informations sur la villa romaine d'Orbe sont à y voir également. [Patrimoine au fil de l'eau, rue du Moulinet 33, Orbe, jusqu'au 25 octobre 2009; ouvert du mercredi au vendredi de 14h à 18h, les samedis et dimanches de 10h à 19h]

Cassis de Dijon: dernière ligne droite, dernier appel!

Au début de l'été, la Ligue vaudoise a soutenu le référendum lancé contre le Cassis de Dijon par un vigneron genevois. Elle tient aujourd'hui le secrétariat de l'un des deux comités référendaires. Deux comités travaillant de manière coordonnée permettent de ratisser un spectre politique plus large qu'un seul comité. Le champ politique couvert embrasse ainsi de nombreuses tendances: de la gauche de la gauche à la droite conservatrice en passant par les écologistes et les milieux agricoles. Les deux référendums sont complémentaires. Les signatures se cumulent.

Le Cassis de Dijon est une hérésie politique, juridique et économique. Il développe un relativisme procédural et normatif plus qu'absurde. Est-il seulement normal de donner, à l'avance, du crédit à des normes européennes que l'on ne connaît même pas encore? Se défend-il de promettre une baisse des prix sans oser annoncer en même temps une inévitable baisse des salaires? Est-il loyal de permettre à des producteurs étrangers d'exporter en Suisse sans être soumis aux normes suisses alors que nos producteurs continuent à l'être? N'est-ce pas renverser toute logique formelle et juridique que d'introduire, par la petite porte, des normes que le souverain n'a pas sanctionnées?

Non! Rien de tout cela ne se justifie. Sinon par l'obsession tranquille du Conseil fédéral de faire un pas en direction de l'Union européenne et de préparer l'ALEA, l'Accord de libre échange agricole annoncé pour dans quatre ans.

Ne nous noyons pas dans le Cassis de Dijon! Ce principe est collant, se défaire de ses conséquences ne sera pas une sinécure.

Signez et faites signer le référendum contre le Cassis de Dijon. Renvoyez-nous avant le 15 septembre les feuilles de signatures à l'adresse: Comité «Non au Cassis de Dijon!» Case postale 6724, 1002 Lausanne. L'objectif est de 50'000 signatures. C'est beaucoup, mais «Impossible n'est pas vaudois!»

LIGUE VAUDOISE

Tous des canailles?

On n'est libéral que par fatigue.
Emile Cioran

Evaluer la nature humaine dans un article de journal est une entreprise présumptueuse, soit. Pourtant, quand on prétend défendre le bien commun d'une certaine espèce d'hommes, même placcide, la vaudoise en l'occurrence, on n'évite pas ces questions cruciales: faut-il croire en l'homme ou se défier de lui? La nature humaine est-elle bonne ou mauvaise?

Il arrive que tel ou tel rédacteur de *La Nation* émette des généralités sombres. Dans le numéro 1870, il est question du «laxisme de la justice», du «manque d'éducation des jeunes», du «délitement général de la société», du «cynisme des gymnasiens et de leurs parents», de «leur médiocrité satisfaite». M. Delacrétaz dit que «l'ordre international se défait», qu'«il n'y a pas d'Etat proche ou lointain, si bonnes soient nos relations, qui ne puisse d'un jour à l'autre se transformer en ennemi».

Serions-nous donc des pessimistes invétérés, des «imbéciles tristes» selon Bernanos, alors que nos adversaires politiques, «obnubilés par leur optimisme progressiste», au dire de M. Delacrétaz, croyant que «malgré quelques accidents de parcours le progrès reprendra sa marche triomphante», seraient des «imbéciles gais»?

L'affaire est plus embrouillée. Nous ne sommes pas que «ronchons» et nos adversaires ne sont pas si béats.

Il y a, en gros, trois façons d'envisager la nature humaine.

Certains pensent qu'elle porte en elle-même un principe de perfectibilité, de telle sorte que l'homme s'améliore sans cesse, à tous les points de vue, surtout grâce à la science et aux techniques. L'homme se prend lui-même pour objet et parfait sa nature; il tente même, par certaines manipulations habiles, de la recréer à sa guise.

D'autres croient que l'homme est un loup pour l'homme, que la nature humaine est corrompue jusqu'à la moelle et qu'elle ne changera pas à moins d'une intervention divine.

Enfin, on peut être plus mesuré. Capable d'amour et d'amitié, l'homme est un animal politique qui sait vivre avec ses semblables. Parfois il chute très bas et oublie toutes ses vertus. Se livrant au mal, il se fait horriblement souffrir.

Dans le présent article, nous examinerons la vision pessimiste, bien ancrée dans les pensées, mais dissimulée par la rhétorique progressiste.

Nous avons parlé en 2007 de *L'Empire du moindre mal*, ouvrage de l'excellent Jean-Claude Michéa. Celui-ci y a ajouté un complément intitulé *La double pensée, retour sur la question libérale*, paru en 2008. Nous nous inspirons fortement de ce livre.

Selon Michéa, l'idéologie libérale a une vision très noire de la nature humaine. Cela s'explique par le fait que le libéralisme est issu des guerres de religions. Leur cruauté a marqué les esprits d'une trace indélébile. Elles ont disloqué la communauté des fidèles, mais aussi les nations, les villes, les villages. Elles ont dressé le fils contre le père, le frère contre le frère, le voisin contre le voisin, elles ont détruit des amitiés. Chacun s'est retrouvé seul pour défendre sa confession et sa peau. Les guerres de religions, mêlées aux conflits dynastiques et économiques, ont démoralisé la population au double sens du terme. Elles ont découragé les gens de se fier à leurs proches. Les citoyens, soudain privés de mœurs et d'habitudes partagées, sont devenus des individus, séparés les uns des autres. Parmi les penseurs des XVI^e et XVII^e siècles, l'unanimité s'est faite: l'homme est un loup pour l'homme, sa nature est déchue. Il ne vaut pas grand-chose, que ce soit aux yeux de Luther, de Pascal («l'homme est incapable de vrai et de bien»), de La Rochefoucauld («l'amitié et l'amour sont des fictions, il n'y a que l'amour-propre») ou de Hobbes. Au XVIII^e siècle, cette vision perdure. Hume pense que tout homme doit être considéré comme une canaille, même si c'est empiriquement faux. Selon Rousseau, l'homme n'est bon que dans l'état de nature; l'état social, seul réel, corrompt son être au dernier degré. Les philosophes et les écrivains du XIX^e, de Schopenhauer à Maupassant, ne

tiennent pas l'homme en haute estime. Plus tard, Freud n'est pas plus optimiste: si la loi du père ne vient pas poser des limites, les enfants, dominés par leur appétit de jouissance égoïste, inclinent à la sauvagerie.

On croit le plus souvent que le libéralisme repose sur une vision optimiste parce qu'il semble favoriser le progrès scientifique et économique. C'est une illusion d'optique.

Les premiers libéraux se sont retrouvés devant la difficulté suivante: Comment faire en sorte que des individus viscéralement égoïstes et avides de domination vivent ensemble? Comme chaque parti désire imposer sa propre conception du bien par tous les moyens («c'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en brûler un homme tout vif», dit Montaigne, qui appelait à la modération...), il faut expulser les questions religieuses et métaphysiques hors du domaine politique pour les confiner dans la sphère privée. Sinon on ne peut éviter de soumettre les hommes à un pouvoir absolu et écrasant, comme le souhaitait Hobbes.

Survivant les querelles partisans, le pouvoir étatique adoptera une position neutre. Chacun est libre de chercher son salut à condition que sa quête ne nuise pas à autrui. Pour utiliser une comparaison anachronique, l'Etat fonctionne comme le code de la route. Il ne préconise aucune destination mais fixe les règles qui empêcheront les collisions.

Le libéralisme politique prend pour modèle le discours objectif de la science et place sa confiance dans les mécanismes impersonnels du droit. En vue de garantir la paix, on s'en remet aux règles juridiques. Pour le reste, on s'adonne au «doux commerce» qui distrait de la guerre. Le droit pacifie les relations sociales tandis que le marché unit les hommes, car, comme le dit Voltaire, «quand on parle d'argent, tout le monde est de la même religion». Grâce à la «main invisible», les égoïsmes s'ajustent d'eux-mêmes. En poursuivant son «intérêt bien compris», l'homme est contraint de s'entendre avec ses semblables. Le libéralisme restreint les rapports humains à des échanges marchands.

Le libéralisme a-t-il gagné son pari sur l'égoïsme? La concorde visée par l'Etat de droit règne-t-elle? Les individus jouissent-ils enfin de leurs biens dans la tranquillité?

Ce n'est pas tout à fait le cas. De nombreuses guerres et divers massacres de masse ont ensanglanté le XX^e siècle.

Les libéraux ont beau jeu d'accuser les monarchies finissantes et les régimes totalitaires d'avoir causé ces horreurs pour imposer le bonheur collectif d'un empire, d'une race ou de l'humanité. C'est oublier que ces idéologies prétendaient résister au processus de décomposition initié par le libéralisme, dont la logique de l'illimité commençait à produire ses conséquences, sans que ses penseurs, Adam Smith, John Locke ou Montesquieu, personnes fort raisonnables, l'aient vraiment prévu.

En mettant la liberté individuelle sur le devant de la scène, le libéralisme donnait le branle à une distribution incessante de «droits à» alors que parallèlement, en économie, l'idée de croissance illimitée voyait le jour.

Cette absence de limites menaçait et menaçait encore de réduire à néant les réussites du libéralisme: la paix et la prospérité pour une certaine partie de l'humanité.

Comme le libéralisme ignore par principe la notion de bien commun et que la liberté consiste pour lui dans la simple li-

quidation des tabous ou des frontières, les désirs individuels ne trouvent plus aucun frein. Chacun est absolument libre de faire ce qu'il veut du moment qu'il ne nuit pas à autrui. Mais que veut dire «ne pas nuire à autrui»? Comment définir la «non-nuisance» puisque aucune conception du bien ne vaut plus qu'une autre? Comment les tribunaux dans lesquels les libéraux placent leur confiance trancheront-ils?

Dans le doute, s'alignant sur ce que le lobby le plus puissant du moment aura fait passer pour l'«évolution naturelle des mœurs», ils donneront raison au plus fort, jusqu'à ce que, sous la pression d'un autre lobby plus efficace, les lois aient changé. Michéa avance même qu'il est maintenant possible de violer la loi avant même qu'elle ne change puisqu'elle changera forcément un jour!

La loi du plus fort chassée par la porte revient par la fenêtre. Les comportements chicaniers et procéduriers pullulent. Les diverses «communautés» au sens moderne du mot, alliances provisoires d'individus vaguement semblables, se déchirent devant les tribunaux afin de faire valoir leurs droits et d'exhiber leur «fierté» à la face du monde.

La nécessité de satisfaire des désirs illimités et d'établir une concurrence «libre et non faussée» pour assurer la croissance oblige le libéralisme à dissoudre les communautés intermédiaires réputées conservatrices, parce qu'elles empêchent le mouvement perpétuel. L'Etat libéral, par un incroyable paradoxe, se renforce sans cesse au détriment des familles, des communes et du sentiment national. Il s'efforce de rendre les personnes conformes à l'idéologie en les transformant en consommateurs avides ou en producteurs sans cesse aiguillonnés par la concurrence. Les individus n'ont qu'un seul obstacle sur leur route: la liberté d'autrui. Cela signifie que les droits d'un homme quelconque s'étendent dans la mesure où la puissance qu'il amasse lui permet de l'emporter sur autrui. Le déploiement des libertés aboutit à la lutte de tous contre tous. Toute stabilité disparaît; ce qu'il y a de plus sacré menace sans cesse de s'effondrer sous les coups de tel ou tel groupe de pression.

L'idéologie libérale a déséquilibré la société. Elle a suscité des réactions, notamment le communisme, qui ont produit des déséquilibres encore plus grands.

Si nous voulons revenir à plus de sérénité, il faut surmonter la dépression provoquée par le spectacle effrayant de l'histoire. Les guerres de religions et les conflits mondiaux ont donné à penser que l'homme est un incurable barbare. Est-ce vrai? L'effroi devant le mal nous contraint-il à confier le sort de l'humanité à la «gouvernance mondiale» d'une coterie d'experts maîtrisant des processus prétendument inéluctables? Ce sera le sujet d'un prochain article.

JACQUES PERRIN

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Une question de morale?

Sous ce titre, Konrad Hummler, patron de la banque privée Wegelin & Co et président de l'Association des banquiers privés suisses, écrit dans le *Commentaire d'investissement* du 24 août, au sujet de l'accord conclu entre les Etats-Unis et la Suisse qui prévoit une entraine administrative pour 4'450 clients d'UBS soupçonnés de fraude fiscale:

«[...] Bien fait pour ces riches tricheurs, s'ils risquent de se retrouver maintenant devant le juge! Voilà la position des défenseurs de la morale maintes fois exprimée, aussi et surtout dans les médias helvétiques. Il est étonnant de voir [...] avec quelle évidence naturelle ceux qui prétendent représenter le «bien» s'empressent de se placer du côté de l'autorité et de ses besoins financiers. Au risque de susciter une fois de plus l'ire de certains éthiciens de l'économie, on rappellera ici très brièvement quelle autorité fiscale et quel type d'Etat ils servent ici: un pays qui, au cours des 60 dernières années, a incontestablement compté au nombre des nations les plus agressives du monde. Les Etats-Unis sont de loin le pays à avoir déclenché le plus d'opérations de guerre [...]. Ils ont violé le droit international de la guerre, possèdent des prisons secrètes, soutiennent des régimes politiques discutables [...]. Et en vertu d'une double morale tout simplement ef-

farante, les Etats-Unis entretiennent d'énormes paradis fiscaux offshore en Floride, dans le Delaware et d'autres Etats. Les défenseurs de la morale se rangent du côté d'une nation qui connaît encore la peine capitale et la pratique de manière extensive, qui dispose d'un système juridique dans lequel les avocats peuvent s'enrichir grâce au malheur de leurs clients [...]. Les moralistes soutiennent intellectuellement un pays qui laisse son infrastructure se délabrer et entasse dans des prisons pleines à craquer des individus condamnés selon des procédures parfois douteuses. Ils alimentent ainsi une nation qui, très régulièrement, tolère ou plutôt provoque des crises dans un système financier international dont elle tire les ficelles, un Etat dont les classes les plus défavorisées n'ont accès ni à une éducation adéquate ni à un système de santé digne de ce nom, un pays [...] dans lequel économiser et investir ont fini par ne faire quasiment plus partie du vocabulaire courant [...] avec les répercussions catastrophiques qui en découlent pour l'ensemble de la planète. [...]

Conséquent, M. Hummler, dont nous ne partageons pas forcément toutes les opinions, conseille à ses clients de liquider tous leurs titres et autres biens américains.

Ph. R.

Le gouffre de l'assurance invalidité

De l'avis de la grande majorité des citoyens (plus de 90%) et des politiciens suisses (qui ne prendraient pas le risque de contredire leurs électeurs sur ce point), l'assurance invalidité (AI) est un bienfait nécessaire. Ce postulat politique étant posé, il faut en assurer le fonctionnement et le financement.

Le budget de l'AI pour 2009 prévoit 9,75 milliard de dépenses, 270 millions de service de la dette compris. Quelques 6 milliards sont versés en rentes à 250'400 bénéficiaires. Le reste des dépenses sert à couvrir des mesures de réadaptation ou de reconversion professionnelles, ainsi que les frais de fonctionnement de l'institution. Les recettes, provenant des cotisations professionnelles, de la TVA et des versements directs des pouvoirs publics, sont quant à elles estimées à 8,37 milliards. Il maquera donc près de 1,4 milliards pour boucler l'exercice.

L'AI vit au-dessus de ses moyens depuis plus de dix ans. Le déficit a jusqu'à maintenant été couvert en puisant dans les réserves de l'AVS. A fin 2010, la dette de l'AI envers l'AVS sera de 15,5 milliards. A ce rythme, les statisticiens de l'OFAS prévoient l'engloutissement de l'entier du capital de réserve AVS d'ici 2021. Ce constat mathématique appelle des mesures.

Un plan d'assainissement en trois étapes a donc été concocté par le Par-

lement et le Gouvernement fédéraux. La première étape s'est conclue par l'entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI en janvier 2008. Cette révision, qui met l'accent sur la réinsertion professionnelle plutôt que sur l'attribution de rentes, a permis de stabiliser le nombre de rentiers et de bloquer la progression du déficit, qui reste ainsi stable à 1,4 milliards par an. La dernière étape sera la mise en application de la 6^e révision de l'AI, dont le premier train de mesures est en consultation jusqu'à mi-octobre. Cette mise en application n'est pas prévue avant 2012 et il faudra attendre 2018 pour en sentir les effets sur le compte d'exploitation. Entretemps, il s'agit de trouver de nouvelles rentrées pour contrer le déficit et protéger les réserves de l'AVS.

Cette étape intermédiaire passe par un financement additionnel et temporaire de l'AI. Pour autant que peuple et cantons l'acceptent le 27 septembre, la TVA sera augmentée durant sept ans, de 2011 à 2017, de 0,4 point à 8,0% pour le taux normal¹. L'acceptation de cette hausse temporaire permettra d'activer un plan financier prévoyant notamment de doter l'AI d'un capital de réserve de 5 milliards transféré à fonds perdu depuis la réserve AVS. En contrepartie, l'AVS sera définitivement mise à l'abri de nouvelles ponctions pour couverture du déficit de l'AI. Enfin,

durant la même période transitoire, la Confédération assurera le service de la dette de l'AI envers l'AVS. Si tout se déroule comme prévu, l'AI se retrouvera certes encore chargée d'une dette de 13 milliards envers l'AVS, mais sera capable de s'autofinancer, ceci malgré l'interruption du financement additionnel via la TVA.

Ce plan de relève financière soulève autant de questions que d'inquiétudes. Pourquoi recapitaliser l'AI en ponctionnant cinq millions à l'AVS? Pourquoi est-ce à la caisse générale de la Confédération de payer les intérêts de la dette que l'AI a envers l'AVS? Le vote ne portant que sur la relève de la TVA, de quelle garantie dispose-t-on quant au respect des autres points du plan²? Enfin, la 6^e révision de l'AI comblera-t-elle les espoirs financiers qui reposent sur elle? Le premier train de mesures mis en consultation ne prévoit que 570 millions d'économie annuelle: les Chambres et le Gouvernement devront être particulièrement créatifs pour trouver les 830 millions qui manquent. Auront-ils le courage de couper dans les prestations pour y parvenir? Il y a donc gros à parier que les comptes de l'AI seront toujours déficitaires en 2018 et que le financement temporaire proposé aux Suisses le 27 septembre devra être prolongé.

Tant qu'existera la volonté de maintenir les prestations AI, la facture

ne baissera pas, car la population en Suisse croît et vieillit. D'autre part, nous ne pouvons soutenir la poursuite du pillage de la réserve AVS par l'AI à raison de 1,4 milliards par an. De nouvelles ressources sont donc nécessaires. Leur obtention passe soit par des prélèvements supplémentaires sur les salaires, soit par l'augmentation de l'imposition directe, soit par celle de l'imposition indirecte. Nous considérons une augmentation des contributions salariales comme inappropriée, car la population active aura déjà fort à payer pour financer un système de retraites dont le coût grandit avec l'âge de la population. Ayant toujours affirmé que l'imposition directe devrait être de la seule compétence des Etats cantonaux, nous ne voyons donc que l'imposition indirecte qui soit acceptable. C'est donc le dos au mur que nous voterons OUI à une augmentation de TVA le 27 septembre prochain.

CÉDRIC COSSY

¹ L'augmentation sera de 0,2 point à 3,8% pour le taux sur l'hébergement et 0,1 point à 2,5% pour le taux sur les biens de première nécessité.

² Les autorités fédérales pourraient théoriquement revenir en arrière, par exemple en continuant à ponctionner les réserves de l'AVS pour couvrir les déficits de l'AI, en renonçant à payer les intérêts de la dette de l'AI ou en gommant purement et simplement celle-ci.

Réforme du Ministère public vaudois

On nous écrit

Votre article paru dans La Nation N° 1870 n'est pas convaincant.

Contrairement à ce que vous pensez, l'indépendance du ministère public ne va pas de soi à une époque où, d'une part, ni les membres des autorités, ni les médias, ni les citoyens n'ont une vision claire des compétences des différents pouvoirs et où, d'autre part, la pression médiatique peut provoquer les pires dérives. Cette confusion sera sensiblement aggravée par l'intégration, dans le nouveau ministère public imposé par le droit fédéral, des fonctions des juges d'instruction actuels (enquête, renvoyer en jugement ou rendre une ordonnance de condamnation) et des procureurs du ministère public actuel (veiller à l'application de la loi).

Les nouveaux procureurs seront à la fois juges et procureurs. Mais, n'étant pas rattachés à l'ordre judiciaire, ils ne jouiront pas sans autre de la garantie de l'indépendance des tribunaux que la Constitution vaudoise assure aux juges (art. 126) alors même qu'ils vont rendre, comme les juges d'instruction d'aujourd'hui, plusieurs milliers d'ordonnances de condamnation, c'est-à-dire de véritables jugements, chaque année. Dans ces circonstances, il est nécessaire de garantir expressément l'indépendance du nouveau ministère public, non pour faire plaisir aux juristes, mais pour que les magistrats du ministère public bénéficient indiscutablement d'une dissuasion et d'une protection face à d'éventuelles menaces.

Quant à l'élection du procureur général, il faut se demander quel est le mode de désignation le plus respectueux de son indépendance. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'indépendance d'un magistrat judiciaire ne dépend pas des circonstances, plus ou moins glorieuses, de sa nomination initiale. En revanche, cette indépendance

est vraiment menacée par l'incertitude de la réélection. Et à cet égard, déterminant, la désignation par le Grand Conseil, qui est trop fragmenté pour qu'une cabale personnelle puisse aboutir, est le moins mauvais système.

PHILIPPE GARDAZ

M. Philippe Gardaz regrette, comme les Verts vaudois, la fusion des fonctions de procureur et de juge d'instruction et la perte d'indépendance qu'elle entraîne pour l'autorité amenée à rendre des ordonnances de condamnation (sorte de jugement par lequel une très grande part des procédures pénales est close). Si une initiative était lancée pour l'abrogation du nouveau code de procédure pénale fédéral, la Ligue vaudoise soutiendrait activement cette démarche. Le 27 septembre, ce n'est cependant pas la question soumise au peuple vaudois.

Dans les limites du système fédéral, l'indépendance du ministère public doit effectivement être garantie. C'est ce que fait déjà le nouveau code fédéral et la Convention européenne des droits de l'homme. Inscrive ce principe une troisième fois dans la loi ne changera rien. L'indépendance réelle et effective des autorités de poursuite pénale n'est pas garantie par la loi, mais par les hommes qui l'appliquent (la Libye est un pays où les droits de l'homme sont un élément fondamental de l'ordre légal...). Ce sont les juges, les politiques et les citoyens qui doivent être attentifs à respecter et faire respecter l'indépendance des procureurs, la constitution n'y pourvoit pas seule.

Il est par contre exact que le mode d'élection et de réélection peut influencer en pratique l'esprit d'indépendance des magistrats. Le fait de risquer régulièrement de perdre son poste peut par-

fois entraîner une certaine servilité. Nous pensons ainsi que nos conseillers d'Etat défendraient mieux le bien commun s'ils étaient libérés du souci constant de devoir à nouveau obtenir les suffrages d'électeurs avides de promesses et de subventions.

Nous ne pouvons par contre pas suivre M. Philippe Gardaz lorsqu'il estime que le parlement est moins exposé aux cabales personnelles que l'exécutif. Le cas récent de la non-réélection du Conseiller fédéral Christoph Blocher ou les récentes élections par le Grand Conseil des membres de la Cour des comptes ou de juges cantonaux contredisent suffisamment cette affirmation. Au contraire, un parlement organisé en fractions dont chacune vise à obtenir un maximum de

prébendes est le cénacle le plus exposé aux intrigues, aux alliances opportunistes, aux abandons sournois. La dilution de la responsabilité de la décision due au nombre de ceux qui sont censés l'assumer facilite également les coups bas.

Heureusement, notre parlement cantonal ne nous offre (encore?) que rarement le spectacle de ces manœuvres mesquines lors de la réélection des magistrats; il n'en reste pas moins que nous préférons laisser la prérogative de nommer le procureur général et ses substituts au Conseil d'Etat. Ainsi, le 27 septembre, nous voterons NON aux articles constitutionnels sur le ministère public.

OLIVIER KLUNGE

Votations du 27 septembre

Initiative populaire «Pour une police unifiée et plus efficace», dite «d'Artagnan»:.....	NON
Modification de l'article 65 de la Constitution cantonale (hébergement médico-social):.....	NON
Nouvel article 63a dans la Constitution cantonale (école à journée continue):.....	NON
Modification de l'article 106 et nouvel article 125a dans la Constitution cantonale (Ministère public):.....	NON
Financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de TVA:.....	OUI
Suppression de l'initiative populaire générale:.....	OUI

L'école à journée continue contre les familles

Le Grand Conseil a adopté un nouvel article constitutionnel sur l'école à journée continue. Le peuple sera donc prochainement appelé à se prononcer à ce sujet. Le texte soumis au vote est le suivant :

Article 63a (nouveau) : Ecole à journée continue

1 *En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.*

2 *L'accueil peut être confié à des organismes privés.*

3 *Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.*

4 *Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.*

Le texte a été soumis au Grand Conseil suite à une initiative constitutionnelle déposée par les socialistes, qui ont copié au mot près le texte d'une initiative populaire lancée en mars 2009 par les libéraux-radicaux.

Ce texte possède plusieurs inconvénients.

D'abord il suppose un surcroît d'organisation et d'importants efforts financiers de la part des communes. Elles de-

vront assurer les transports, les locaux, les frais de personnel, etc. Il nous semble qu'on aurait pu leur laisser une plus grande liberté d'action en la matière.

En outre, de nouvelles charges sont imposées aux communes, sans que celles-ci n'y gagnent aucune compétence. On se souvient que la nouvelle répartition des tâches voulue par Eta-Com avait privé les communes de leur reste de compétences en matière scolaire. Les voici encore une fois réduites au rôle d'exécutants. Depuis quelques années, l'Etat cantonal leur impose d'en haut de nouvelles exigences et de nouveaux frais, selon le principe « qui paie ne commande pas ».

Enfin, l'école à journée continue et ses services d'accueil institutionnalisés appelleront tôt ou tard l'horaire continu : si les élèves peuvent manger à l'école (et aux frais des parents), pourquoi donc continuer à financer des transports scolaires à midi ? Tout facultatif que soient les différents services prévus (repas à la cantine, études surveillées, etc.), ceux-ci risquent de devenir incontournables pour de simples considérations pratiques. Certes, ces structures faciliteront la vie des familles dont le ou les parents travaillent loin de l'école et rentrent tard après la fin des

cours. Mais les autres ? Ceux qui ont l'habitude de manger à midi en famille auront-ils encore le temps de le faire, si l'horaire continu ne prévoit plus qu'une heure entre les cours ? Et que dire des enseignants qui sont aussi parents ? Ils ont également droit à une vie de famille. Peut-être sont-ils moins rares qu'on ne le croit à apprécier des moments familiaux à midi.

Mais, dira-t-on, prendre en charge les enfants toute la journée simplifiera la vie des parents qui, par choix ou par nécessité (par exemple dans le cas des familles monoparentales), travaillent.

Arrêtons-nous un moment. On peut se demander si notre société ne souffre pas d'un certain déséquilibre en la matière. Le travail est au centre de tout. Pour beaucoup, la profession ne sert pas à gagner sa vie et celle de sa famille, mais à gagner son bonheur. C'est elle qui conduit à l'épanouissement personnel. C'est votre job « intéressant » qui vous rend heureux, qui fait de vous quelqu'un – et non votre famille. Non seulement la famille n'est pas le premier vecteur d'accomplissement individuel, mais elle risque même de nuire à celui-ci, car elle suppose des contraintes et une perte de flexibilité. D'ailleurs on hésite à parier sur une institution qu'un divorce peut anéantir du jour au lende-

main. Aussi les parents préféreront-ils accommoder leur vie de famille aux exigences de leur travail, plutôt que l'inverse¹.

Il ne faut pas les pousser dans cette voie. Si l'individualisme de notre société et le monde professionnel mettent les familles sous pression, l'Etat doit prendre leur défense, plutôt que de se substituer à elles en leur fournissant une aide dont elles deviendront aussitôt dépendantes. Tout engagement intempêtif de l'Etat dans cette sphère qui n'est pas la sienne ne fera qu'accroître la démobilisation des parents, de sorte qu'à terme le remède sera pire que le mal.

L'article constitutionnel impose trop aux communes, risque de porter atteinte à la vie de nombreuses familles et désresponsabilise les parents. Nous voterons donc NON.

NdA

¹ Par bonheur, cette manière de penser touche surtout les classes aisées de la population. Heureuses les personnes qui accomplissent un travail modeste ! Tout en s'accomplissant (c'est-à-dire en mettant en œuvre leurs facultés humaines) par leur travail, ils sont moins tentés d'en faire le centre de leur vie. Et s'ils pouvaient travailler moins pour passer plus de temps avec leurs enfants, ils le feraient.

Revue de presse

Projet totalitaire

Nous avons lu dans *L'Hebdo* du 27 août (« Doctrine de défense: la sécurité est ailleurs ») sous la plume de M. Pierre Maudet, conseiller administratif radical de la Ville de Genève et capitaine à l'armée, un article intéressant sur la situation actuelle de notre défense nationale. Tout d'abord un diagnostic assez sévère :

[...] L'armée suisse n'en constitue pas moins un réservoir de main-d'œuvre bon marché pour, à choix, damer les pistes de ski, faire la circulation en marge des grandes foires du pays, faire les cent pas devant les ambassades ou encore, et plus crûment, masquer le subventionnement indirect des régions périphériques et des sociétés de tir [...]

La lucidité est toujours utile. Encore faut-il ne pas tomber dans un autre bateau. C'est ainsi qu'après avoir évoqué l'éventualité d'une armée professionnelle, M. Maudet prend parti pour « un service généralisé du pays » :

[...] Il nous faut rapidement inventer un modèle qui permette aux jeunes Suisses (filles et garçons) de servir leur pays utilement, à l'intérieur ou en dehors de l'armée. Je plaide pour ma part pour

un tel modèle qui, s'il est lourd à mettre sur pied, signifiera cependant que le pays est prêt à investir dans l'intégration et la formation de ses jeunes citoyens. Et pourquoi ne pas étendre ensuite la démarche aux jeunes résidents ? [...]

Etonnant de constater que les divers totalitarismes du XX^e siècle, qui ont embrigadé toute la jeunesse au service de l'Etat, ont fait école ! En fait de « main d'œuvre bon marché » et d'endoctrinement idéologique, on sera servi. Ce n'est que pour assurer sa survie que l'Etat est en droit de mobiliser ses citoyens et de demander, s'il le faut, le sacrifice de leur temps et peut-être de leur vie. Toute autre mobilisation est insupportable. Si ce service généralisé venait à se créer, nous souhaitons que de très nombreux jeunes se déclarent objecteurs de conscience à ce totalitarisme camouflé.

E. J.

Diagnostic d'un non-événement

En contre-point aux innombrables articles qui depuis des semaines encombrant nos médias au sujet de l'élection prochaine au Conseil fédéral, nous retons ces lignes de l'article de M. Alain Charpillot (« Les aubergines », *Jura Libre* du 3 septembre) :

[...] La Confédération, dirigée en grande partie par une armée de fonctionnaires avide de régenter la vie dans ses moindres détails, cooptera les plus dociles à ses vues, les plus centralistes, les plus alignés. Les autres n'y entrent pas ou risquent, s'ils y sont entrés par effraction comme Christophe Blocher, de se retrouver à la porte au prochain tournant [...].

C'est dire si la succession de Pascal Couchepin est peu intéressante. Il n'y a pas le moindre enjeu, un candidat pouvant tout au plus s'avérer un peu plus gaffeur qu'un autre. Pour le surplus, il remplira son mandat comme l'auraient fait ses rivaux. Le tralala médiatique organisé autour de ce non-événement possède un seul mérite: c'est autant de moins consacré à la grippe A.

Deux remarques: 1. On comprend mieux pourquoi les fonctionnaires ont sabré le champagne sur la place fédérale lors de la non-réélection de M. Blocher. 2. M. Broulis est plus utile à Lausanne qu'à Berne.

E. J.

Ouf!

Considérant sans doute la présidence du Conseil d'Etat comme un hochet, Pascal Broulis voulait l'abandonner pour devenir la septième main gauche du Conseil fédéral. Il a échoué. Tant mieux pour le Pays et pour la Confédération.

Revenant le 5 septembre sur cette débâcle le, 24 heures écrit, sous la plume de son rédacteur en chef :

« Six voix au premier tour devant le groupe libéral-radical aux Chambres fédérales, une mise en évidence de carences linguistiques connues à l'avance, un petit côté homme fort de province découvrant le vaste monde [...]. Rétrospectivement, la question se pose: Pascal Broulis devait-il entrer dans la course à la succession Couchepin ?

Nous avions répondu, à la naissance de l'été, par l'affirmative. Nous le pensons toujours trois mois plus tard [...]. »

Ce sont les faits qui ont tort, pas le journaliste!

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Nous n'avons pas gardé les piétons ensemble!

« Merci de t'arrêter pour moi ! » C'est par ces mots qu'une petite fille – dont le Bureau de prévention des accidents croit que cela nous intéresse de savoir qu'elle se nomme Vanessa – attire l'attention des conducteurs sur le danger des enfants sur le chemin de l'école.

Les esprits positifs se réjouiront sans doute de ce que ces affiches remettent involontairement à l'honneur le fait de dire merci aux conducteurs qui s'arrêtent pour laisser passer des piétons, politesse autrefois naturelle mais que de nombreux piétons, tout imbus des « droits » qui leur ont été conférés depuis quelques années par d'obscurs fonctionnaires fédéraux, omettent aujourd'hui.

Cela étant, et dans un registre plus critique, dès lors que l'âge minimum pour obtenir le permis de conduire n'a, à

notre connaissance, pas été abaissé, on peut raisonnablement en déduire que cette petite fille ne s'adresse pas à ses camarades de classe, mais bien à des conducteurs de véhicules automobiles, donc à des adultes. Et dès lors que son message est affiché un peu partout, dans de nombreuses localités et au bord de nombreuses routes, on peut aussi en conclure qu'elle ne s'adresse pas qu'à ses seuls parents et grands-parents – sinon une simple carte postale déposée dans leur boîte aux lettres aurait suffi.

Ainsi, on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas apprendre aux enfants – ainsi qu'aux responsables des agences de communication – que cela ne se fait pas de tutoyer des adultes que l'on ne connaît pas et qu'une telle situation exige donc le vouvoiement.

LE RONCHON

NON au fourre-tout constitutionnel

Parmi les objets soumis au peuple vaudois le 27 septembre prochain, figure un article constitutionnel sur les EMS et la prise en charge des personnes handicapées.

A la suite d'une initiative du médecin libéral Philippe Vuillemin, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité l'adjonction suivante à l'article 65 alinéa 2 de la Constitution cantonale :

Pour contribuer à la sauvegarde de la santé de la population, l'Etat et les communes: (...)

c bis (nouveau) veillent à ce que les personnes qui, en raison de leur âge, de leur handicap ou de l'atteinte à leur santé ne peuvent rester à domicile, aient accès à des lieux d'hébergement adaptés à leurs besoins.

Tous les partis recommandent de voter oui, mais nous ne les suivrons pas. Le but recherché est certes louable, mais la Constitution cantonale ne doit pas être un catalogue de bonnes intentions. Les EMS n'ont d'ailleurs pas besoin d'une référence constitutionnelle pour exister, accueillir leurs hôtes ou équilibrer leurs comptes. Enfin, la disposition proposée ne mentionne que le rôle de l'Etat et des communes, oubliant celui du secteur privé.

Le Canton est souverain (sous réserve des compétences déléguées à la Confédération). Il doit certes se soucier du sort des personnes âgées ou handicapées, mais il peut parfaitement le faire sans une disposition constitutionnelle programmatique. Nous voterons NON.

A. ROCHAT